



La classe de 3^e. Et après ?



Les élèves de 3^e sont, pour la première fois, confrontés à un choix important à faire concernant la suite de leurs études. Deux voies possibles : la 2^{de} générale et technologique en vue de préparer un bac général ou technologique et pour suivre des études supérieures. La voie professionnelle (CAP ou Bac pro) afin d'entrer plus rapidement dans la vie active. En attendant les ajustements nécessaires à la mise en place de la réforme du baccalauréat et du lycée de Jean-Michel-Blanquer, pour un bac nouvelle mouture en 2021, voici comment se déroule l'après 3^e.

La voie générale et technologique : en seconde, les élèves continuent, comme en 3^e, à suivre des enseignements généraux communs (25 h 30 hebdomadaires).

En plus, deux enseignements d'exploration (1 h 30 chacun) sont à choisir parmi une douzaine. Le premier porte obligatoirement sur un enseignement d'économie, le

deuxième permet de découvrir des enseignements caractérisés des séries de 1^{re} qu'ils auront à choisir. Leur suivi ne conditionne pas l'accès à une série particulière de bac (sauf pour Musique et Danse, hors académie). Tous les enseignements d'exploration n'existent pas dans tous les établissements et certains d'entre eux ont des effectifs limités (sélection à partir du dossier scolaire). Enfin, des options facultatives, des aménagements spécifiques pour les sections européennes, sportives... peuvent venir compléter l'emploi du temps.

A l'heure actuelle, c'est en fin de 2^{de} que les élèves choisissent de s'orienter vers la voie générale en vue d'un bac L (littéraire), ES (économique et social) et S (scientifique) ou vers l'une des 8 séries de bacs technologiques : STMG (Sciences et technologies du management et de la gestion), STI2D (Sciences et technologies de l'industrie et du développement du-

table), STL (Laboratoire), ST2S (Santé et Social), STAV (Agronomie et vivant), STD2A (Design et Arts appliqués), STHR (Hôtellerie et Restauration), Musique et Danse.

La voie professionnelle : elle prépare en 2 ans (CAP) ou 3 ans (Bac Pro) un diplôme professionnel qui permet d'entrer dans la vie active avec une qualification mais aussi de continuer des études à bac + 2 (BTS) voire au-delà.

Le CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) : il forme à un métier précis. Il en existe plus de 200 spécialités : industrielles, agricoles, commerciales ou de services. La formation professionnelle y est privilégiée. Elle est complétée par 12 à 16 semaines de stage. Après l'obtention du diplôme, on peut continuer (sous conditions) en 1^{re} professionnelle et passer un bac pro.

Le Bac professionnel : il couvre un champ professionnel un peu plus large que le CAP (80 spécialités). Certains métiers recrutent à ce niveau. L'enseignement se partage entre l'enseignement général et professionnel et des périodes de formation en milieu professionnel (22 semaines sur les 3 ans), avec poursuite d'études possible en BTS.

On peut ensuite acquérir des compétences supplémentaires ou des spécialisations en préparant en un

an des mentions complémentaires (MC), des certificats de qualification professionnelle (CQP), un autre CAP...

Tous les diplômes de la voie professionnelle peuvent se préparer sous statut scolaire, en lycée professionnel ou en apprentissage, alternance entre un travail chez un employeur et des cours dans un CFA (Centre de Formation d'Apprentis).

Si l'on s'est trompé dans ses choix, des passerelles existent entre les différentes voies et au sein d'une même voie.

Tout au long de l'année, le dialogue est continu entre l'élève, sa famille et l'établissement scolaire en vue de travailler sur son projet d'orientation. Au 3^e trimestre (fin mai), vous faites vos vœux sur le dossier d'orientation. Il ne faut pas confondre choix d'orientation et affectation : l'admission dans certaines sections est sélective car le nombre de demandes est supérieur au nombre de places (jusqu'à 5 fois plus), c'est le cas de la plupart des formations professionnelles mais aussi de certains enseignements d'exploration. Pour une 2^{de} générale et technologique, il faut toujours demander au moins l'établissement de son secteur. Les éléments de barem pris en compte pour l'affectation sont en cours d'actualisation.

EN SAVOIR PLUS

- Consulter la brochure régionale de l'ONISEP « Après la 3^e » distribuée gratuitement à chaque élève de 3^e, fin février et disponible en version numérique.

- Visiter les établissements lors des journées Portes Ouvertes (Infos régionales sur onisep.fr ou sites des lycées)

- Rencontrer un psychologue de l'éducation nationale en collège ou en CIO (Centre d'information et d'orientation) : <http://www.ac-clermont.fr/orientation/s-informer-et-s-orienter/cio/>